



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **mardi 15 décembre 2020** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet  
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes  
Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Fontaine.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier  
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 15 décembre 2020

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2020

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 décembre 2020 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. **Résolutions**

4.1 Entente concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de naloxone par l'entremise des corps de police québécois

4.2 Dépenses financées par le surplus non affecté – ajustement salarial des policiers temporaires

4.3 Dépenses financées par le surplus affecté et le surplus non affecté – acquisition de véhicules

4.4 Autorisation de signature du calendrier de conservation des documents à soumettre pour approbation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec

4.5 Adjudication de contrat pour la fourniture de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2021, de type «ensemble police» (appel d'offres SP2020-027)

4.6 Adjudication de contrat pour l'acquisition, l'installation et l'implantation d'une solution d'enregistrement de deux salles d'interrogatoire (appel d'offres SP2020-026b)

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 15 décembre 2020



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2020, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** les comptes à payer au 15 décembre 2020 totalisent un montant de 362 714,04 \$;

**ATTENDU QUE** les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 183 003,85 \$ pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 6 623,83 \$ pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**D'AUTORISER** le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 décembre 2020 au montant de 362 714,04 \$.

**D'APPROUVER** les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2020 au montant de 183 003,85 \$.

**D'APPROUVER** les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2020 au montant de 6 623,83 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-12-084

2020-12-085

2020-12-086



### **Certificat de disponibilité de crédit**

*Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.*

  
\_\_\_\_\_  
**Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier**

#### **4. RÉSOLUTIONS**

##### **4.1 ENTENTE CONCERNANT L'ACQUISITION, LA GESTION ET L'UTILISATION DE NALOXONE PAR L'ENTREMISE DES CORPS DE POLICE QUÉBÉCOIS**

**ATTENDU QUE** dans le contexte d'une hausse du nombre de décès causés par une surdose d'opioïdes, le Québec a mis en œuvre la Stratégie nationale 2018-2020 pour prévenir les surdoses d'opioïdes répondre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a pour objet de prévoir les modalités et les conditions régissant l'acquisition de la naloxone par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes auprès du CISSS DES LAURENTIDES. Elle permet également de baliser la gestion et l'utilisation de la naloxone par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**D'AUTORISER** le directeur de police à agir pour et au nom de la Régie pour signer l'Entente concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de naloxone par l'entremise des corps de police québécois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **4.2 DÉPENSES FINANCIÉES PAR LE SURPLUS NON AFFECTÉ – AJUSTEMENT SALARIAL DES POLICIERS TEMPORAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur le 1er janvier 2019 des articles 41.1, 74.1, 79.7 et 79.16 de la Loi sur les normes du travail (« LNT »);

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications à la Loi visent à préciser que le taux de salaire, la durée du congé annuel et le mode de calcul de l'indemnité afférente ne peuvent être différents uniquement en raison du statut d'emploi, entre des salariés qui effectuent les mêmes tâches dans le même établissement;

2020-12-087



**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a calculé le coût de ces ajustements financiers pour les policiers temporaires pour l'année 2019 et pour la période de 8 mois terminée le 31 août 2020 et que ces ajustements représentent respectivement, avant les charges sociales applicables, deux cent dix-huit mille huit cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (218 857,87 \$) et cent cinquante-cinq mille huit cent six dollars et cinquante-vingt-sept cents (155 806,55 \$);

**CONSIDÉRANT** ces dépenses devraient être assumées à même les surplus non réservés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**QUE** ces dépenses, incluant les charges sociales s'y rattachant, soient assumées à même les surplus non affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-12-088

**4.3 DÉPENSES FINANCIÉES PAR LE SURPLUS AFFECTÉ ET LE SURPLUS NON AFFECTÉ – ACQUISITION DE VÉHICULES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2020 à l'aménagement de deux (2) véhicules de police de marque Dodge Charger 2019 pour un montant après les taxes récupérables de 66 607,24 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2020 à l'acquisition d'un (1) véhicule usager Hyundai Sonata pour un montant après les taxes récupérables de 22 340,29 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2020 à l'acquisition d'un (1) véhicule Ford Explorer 2020 pour un montant après les taxes récupérables de 41 041,72 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2020 à l'acquisition d'un (1) véhicule usagé Ford Explorer 2017 pour un montant après les taxes récupérables de 18 305,00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé en 2020 à l'acquisition d'un (1) véhicule usagé Dodge Caravan 2017 pour un montant après les taxes récupérables de 18 759,13 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de ces acquisitions et aménagements totalise une somme de 167 053,38 \$, après récupération des taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une portion de ces dépenses devrait être assumée à même les surplus réservés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**QUE** dépenses soient assumées à raison de 150 000,00 \$ par le surplus affecté et le solde de 17 053,38 \$ par les surplus non affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-12-089



**4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS À SOUMETTRE POUR APPROBATION À LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**ATTENDU QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes est un organisme public visé au paragraphe n°4 de l'annexe de cette loi;

**ATTENDU QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**D'AUTORISER** le directeur administratif, Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.5 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE TROIS (3) VÉHICULES DE POLICE DE MARQUE DODGE CHARGER 2021, DE TYPE «ENSEMBLE POLICE» (APPEL D'OFFRES SP2020-027)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2020, de type «Ensemble police» (Appel d'offres SP2020-027);

**CONSIDÉRANT** les recommandations de monsieur Patrick Denis, directeur de police, et de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, quant au plan de remplacement des véhicules de la flotte automobile;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue et a été déclarée conforme :

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

**D'ACCORDER** le contrat pour la fourniture de trois (3) véhicules de police de marque Dodge Charger 2020, de type «Ensemble police», à Trois Diamants Auto (1987) Ltée, à un prix unitaire avant taxes de 37 961,92 \$, pour une somme totale de 113 885,76 \$ avant les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres SP2020-027.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-12-090

2020-12-091



**4.6 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION D'ENREGISTREMENT DE DEUX SALLES D'INTERROGATOIRE (APPEL D'OFFRES SP2020-026b)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition, l'installation et l'implantation d'une solution d'enregistrement de deux (2) salles d'interrogatoire (Appel d'offres SP2020-026b);

**CONSIDÉRANT** les recommandations de monsieur Patrick Denis, directeur de police, et de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue et a été déclarée conforme :

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**D'ACCORDER** le contrat pour l'acquisition, l'installation et l'implantation d'une solution d'enregistrement de deux (2) salles d'interrogatoire (Appel d'offres SP2020-026b) à MaestroVision, à un prix de 31 535,00 \$ avant les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres SP2020-026b.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. AVIS DE MOTION**

n/a

**6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

**7. RÈGLEMENTS**

n/a

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE SÉANCE**

**9.1** Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus


et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**QU'**à 17h45, la séance soit levée

2020-12-092

2020-12-093

  
Madame Sonia Fontaine  
Présidente

  
Monsieur Yvon Lemelin  
Secrétaire-trésorier